

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi 1 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 1 décembre 2020 à 19h00 en visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Léo Gauthier et Martin Tourigny.  
Est absente : Claudia Doucet

La séance est ouverte à 19h03 par monsieur Camille Desmarais, maire.  
Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2020-12-178**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, appuyé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2020-12-179**

**Adoption des procès-verbaux du 3 et 10 novembre 2020.**

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, secondé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 novembre 2020, séance ordinaire ainsi que celui du 10 novembre 2020, séance extraordinaire soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2020-12-180**

**Adoption des comptes.**

Il est proposé par monsieur Léo Gauthier, secondé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 650 362.16\$, dont 10 967.81\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

**2020-12-181**

**MRC d'Arthabaska – quotes-parts 2021.**

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron propose d'accepter la quote-part de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Adoption du second projet de règlement de zonage # 2020-323.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** cette modification vise à modifier les superficies minimales pour les fermes d'agrément

**ATTENDU QUE** cette modification vise à permettre la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Bulstrode;

**ATTENDU QUE** cette modification vise à permettre la vente de légumes dans le village;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 3 novembre 2020, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Mme Claudia Doucet et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel;

**ATTENDU QUE** l'assemblée de consultation publique prévue par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a été remplacée par une consultation écrite selon les dispositions édictées dans l'arrêté ministériel du 7 mai 2020 portant le numéro 2020-033;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Léo Gauthier appuyé par le conseiller Martin Tourigny qu'il soit adopté le second projet de règlement numéro 2020-323 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le premier alinéa de l'article 9.10 est abrogé et remplacé par le libellé suivant ;

**Abrogation**

« Le présent article s'applique exclusivement dans les zones agricoles résidentielle « ar » qui sont compris à l'intérieur de la zone agricole établie par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

**Remplacé par**

« Le présent article s'applique dans la zone agricole établie par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. »

3. Le deuxième tableau de l'article 9.10 est abrogé et remplacé par le tableau suivant ;

**Abrogation**

Superficie du terrain	Nombre d'UAA autorisé
0 m <sup>2</sup> à 1 ha	0
Plus de 1 ha*	3
*1 UAA supplémentaire peut être ajoutée pour chaque 5 000 m <sup>2</sup> de terrain supplémentaire, toutefois, le total ne peut excéder 5 UAA.	

## Remplacé par

Superficie du terrain	Nombre D'UAA autorisé
3 000 m <sup>2</sup> à 4 999 m <sup>2</sup> (1)	1
5 000 m <sup>2</sup> à 7 499m <sup>2</sup>	2
7 500 m <sup>2</sup> à 9 999m <sup>2</sup>	3
Plus de 1 hectare	4
(1) Lorsque le terrain est non desservi et situé à l'intérieur d'un couloir riverain, sa superficie minimale doit être de 4000 m <sup>2</sup> .	
Nonobstant les normes de superficies liées au nombre d'unités animales, la garde de poules peut être autorisées sur un terrain sans égard à sa superficie. Toutefois, le nombre de poules ne devra pas excéder 25.	

4. Ajout du point 14 pour l'article 5.18.1.1 afin de permettre la construction d'une passerelle en zone inondable de grand courant;

« 5.18.1.1 Construction autorisé

### 14. PONT ENJAMBANT LA RIVIÈRE BULSTRODE

En vertu d'une dérogation au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska sur une partie du lot numéro 5 446 935 du cadastre du Québec, dans la Municipalité de Saint-Samuel, est permis de construire un pont enjambant la rivière Bulstrode pour le passage des motoneiges.»

5. Ajout du point F pour l'article 6.2.2 afin de permettre la vente de produits à l'extérieur pour l'usage « service d'horticulture »;

**F) l'exposition et la vente de produits à l'extérieur** pour un site ou l'usage est « service d'horticulture » pour une période n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours, aux conditions :

- i) que la nature et la variété des produits soient similaires à ceux produit sur le site,
- ii) la vente à l'extérieur se fasse aux mêmes heures d'opération que celles de l'établissement commercial concerné,
- iii) que les installations (étagères, tables, supports, comptoirs, panneaux, etc.) nécessaires pour la vente à l'extérieur soient en bon état, maintenues propres et qu'elles soient amovibles,
- iv) que la superficie occupée pour la vente à l'extérieur ne puisse servir en aucun temps comme aire d'entreposage,
- v) que les éléments nécessaires à la promotion de la vente ainsi que tous les comptoirs, clôtures et panneaux soient enlevés dans les quinze (15) jours suivant la fin des activités commerciales,
- vi) que les marchandises mises en vente, soient entreposées de façon à ne pas nuire à la circulation piétonnière et automobile,
- vii) que cet usage ne puisse être renouvelé quant à l'occupation d'un terrain spécifique avant qu'une période de huit (8) mois ne soit écoulée;
- viii) de ne pas réduire le nombre de cases de stationnement requis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-183**      **Renouvellement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).**

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron propose que l'adhésion avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et le renouvellement de l'assurance responsabilité et cautionnement pour la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité soient renouvelés pour l'année 2021.

**2020-12-184**      **Renouvellement au portail Québec Municipal.**

La conseillère madame Sandra Lampron propose que l'adhésion au portail Québec municipal soit renouvelée pour l'année 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-185**      **Attribution contrat de location photocopieur - XEROX.**

La conseiller monsieur Patrick Mathis propose que le contrat de location du photocopieur soit attribué à la compagnie GDX -XÉROX.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-186**      **Contribution annuelle au Réseau BIBLIO-CQLM.**

La conseillère madame Sandra Lampron propose de renouveler la contribution annuelle 2021 avec le Réseau Biblio-CQLM.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-187**      **Demande de financement – Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.**

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny et secondé par monsieur Léo Gauthier que le conseil autorise un montant de 150\$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-188**      **Renouvellement contrat de service et intranet avec Infotech.**

Le conseiller monsieur Patrick Mathis propose de renouveler le contrat de service avec Infotech pour l'année 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-189**      **Transport adapté Rouli bus – contribution municipale.**

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose que la Municipalité de Saint-Samuel adhère à Rouli-Bus - Transport adapté pour l'année 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**2020-12-190**      **Fermeture du bureau municipal période des fêtes.**

Le conseiller monsieur Léo Gauthier propose que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes, soit du 18 décembre au 3 janvier 2021 inclusivement.

**2020-12-191**

**Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées; POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Léo Gauthier, appuyée par Grégoire Bergeron, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Samuel approuve les dépenses d'un montant de 17 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron secondé par Grégoire Bergeron, propose la levée de la séance à 19h19. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Camille Desmarais,  
maire**

---

**Camille Desmarais**  
**maire**

---

**Sarah Richard,**  
**Secrétaire de la séance**